

CONDITIONS GENERALES DE LA CARTE NOMADE 2012

Glossaire

- **Titulaire** : personne désignée sur la Carte Nomade.
- **Bien** : Logement ou mobil-home acquis au sein d'un programme immobilier réalisé par le Groupe Promeo ou d'un camping exploité par Village Center.
- **Séjour Nomade** : séjour réservé au sein d'une résidence ou d'un camping Village Center par l'intermédiaire de la Carte Nomade.
- **Forfait Nomade** : coût d'un séjour Nomade hors taxe de séjour et services optionnels ou extras.

La Carte Nomade

- La Carte Nomade est nominative et incessible. Elle est délivrée à tout acquéreur d'un bien, sous réserve du complet paiement dudit bien.
- La Carte Nomade est attribuée pour une durée de 5 ans à partir de la date de livraison du bien, et ce, jusqu'à la revente dudit bien.
- En cas d'acquisition commune à plusieurs signataires, une seule carte par acquisition sera accordée, et ce à la personne désignée par les co-signataires.
- Dans le cas d'une acquisition par une personne morale ou par toute autre structure juridique ayant plusieurs actionnaires ou associés, un seul titulaire désigné dans la demande d'attribution pourra bénéficier de la carte Nomade.
- En cas de perte de la carte Nomade, une nouvelle carte pourra être adressée sur simple demande du titulaire, moyennant des frais de dossier d'un montant forfaitaire de 50€ TTC.

Conditions d'utilisation

- La Carte Nomade peut être utilisée durant les périodes d'ouverture locative des sites, en dehors de la haute saison d'été et d'hiver telles que définies dans le catalogue Village Center.
- La durée maximum d'occupation annuelle au titre des séjours Nomade est de **35 nuits par an**.
- Les séjours Nomades doivent être réservés avec présentation obligatoire du numéro de carte, auprès du centre d'appel de Village Center : 0825 00 20 30 (0,15€/min).
- Les séjours Nomade sont valables dans les villages identifiés dans le catalogue et sur le www.village-center.fr.
- Les titulaires de la Carte Nomade bénéficient en plus d'une **réduction exceptionnelle de 10% en haute saison** sur l'ensemble des sites (offre non cumulable avec toute autre offre promotionnelle).
- Lors de ses séjours, le titulaire s'engage personnellement et pour le compte de ses bénéficiaires, à respecter les règlements intérieurs de l'ensemble des sites dans lesquels il va séjourner. A défaut, le Groupe Promeo se réserve le droit de résilier sa Carte Nomade.
- Les conditions générales, les périodes de haute saison, le montant du séjour Nomade ainsi que la liste des sites éligibles à cette offre, sont modifiables chaque année à l'initiative du Groupe Promeo.

Concernant les séjours Nomade

- Le Forfait Nomade est de **50€ TTC**.
- La durée d'un séjour Nomade peut varier de **2 à 7 nuits**, le forfait restant identique quelle que soit la durée.
- Un maximum de 2 semaines consécutives est autorisé sur un même site dans le cadre d'un séjour Nomade.
- Les conditions d'occupation lors des séjours Nomade sont identiques à celles des conditions générales appliquées pour tout séjour chez Village Center sauf mention particulière dans les présentes conditions.
- La présence du titulaire de la Carte Nomade, avec présentation de sa pièce d'identité, est obligatoire à l'arrivée sur site et pendant toute la durée du séjour. La famille et les amis ne peuvent bénéficier de séjours Nomade sans la présence du titulaire.
- Les réservations seront acceptées dans la limite des disponibilités et dans les périodes d'ouverture locatives des sites, en dehors de la haute saison d'été et d'hiver telles que définies dans le catalogue Village Center.
- Chaque séjour est valable pour un hébergement (appartement ou mobile – home) dans la limite de 4 personnes.
- Un hébergement de plus de 4 personnes peut être réservé, sous réserve de disponibilité, sur la base d'un tarif de 25€ TTC par personne supplémentaire, hors taxe de séjour et services optionnels ou extras.
- En cas de non disponibilité d'hébergement 4 personnes, un sur-classement pourra être proposé par le centre d'appel lors de la réservation, sans coût supplémentaire.
- Le montant du séjour sera encaissé en totalité à la réservation sans possibilité de remboursement en cas d'annulation.
- En fonction des sites et des périodes, Village Center se réserve la possibilité de facturer, de façon forfaitaire, des frais de chauffage complémentaires.

Avantages liés à la Carte Nomade

- La Carte Nomade permet au titulaire d'accéder en journée à l'ensemble des villages, ainsi qu'à leurs activités et équipements sans obligation de séjourner dans le village.
- La Carte Nomade offre la possibilité au titulaire de recevoir gratuitement, en journée, durant son séjour des personnes extérieures (dans la limite de 6 personnes maximum), et de leur faire profiter des activités et équipements présents dans le Village.

J'ai bien pris connaissance et j'accepte les conditions générales

Signature acquéreur(s) :